

Conférence de Michel Grelier le 2 octobre à la Maison des Associations de Lille.

Plusieurs éléments d'actualité :

1) FRONTEX : n'existe plus, remplacé par l'Agence européenne des gardes-côtes et gardes-frontières. Elle comporte un personnel en propre + des douaniers des divers pays.

110.000 sont en charge des gardes-côtes et frontières.

2) DISCOURS de Jcl Juncker au Parlement européen : très intéressant mais aussi lettre adressée au Président du Parlement européen qui signale tout ce qui sera effectué jusque fin 2017 .

Les 10 priorités de Juncker.

3) Le BREXIT va rendre caducs les accords du Touquet. Avec le Brexit, le Royaume-Uni deviendra un Etat Tiers. Le contrôle ne se fera plus à Calais mais du côté anglais.

Prolongation de 2 ans souhaitée par Thérèse May

POURQUOI SCHENGEN ?

Traité de Rome (4 libertés de circulation), puis Marché Commun qui devient en 1993 le Marché Unique.

5 pays (Benelux, France et Allemagne) veulent laisser passer marchandises ET conducteurs.

Traité d'Amsterdam : Schengen entre dans le Traité .

Aujourd'hui : Traité de Lisbonne.

Système d'information de Schengen appelé Information Schengen 2 , devenu aujourd'hui Schengen 3 : quand quelqu'un entre dans l'UE, prélèvement des empreintes digitales, voire de l'ADN qui seront stockés dans un fichier central.

Un Parquet général européen est en gestation.

La Commission a l'exclusivité de la proposition mais les décisions sont prises au Conseil des Ministres (par les Etats membres)

Qui compose l'Espace Schengen ?

22 pays de l'UE + 4 pays de l'AELE (Suisse, Lichtenstein, Suède, Norvège)

Sont également dans Schengen : Monaco, St Marin, le Vatican mais pas Andorre.

La Convention de Dublin : définit les responsabilités du pays d'accueil. C'est le pays d'entrée qui est responsable. Depuis 2014-15, la France a fermé les frontières avec l'Italie

Montée en puissance des retours dans les pays d'origine, quand on a pu identifier ceux-ci.

Un réfugié : a des papiers et un Iphone

Un migrant (écon.) est sans papier et est reconduit à la frontière.

La période de rétention (pour les vérifications) est insuffisante pour Macron.

Les Etats membres estiment que le délai de 30 jours devrait passer à 45 même si les empreintes digitales permettent de diminuer ce temps d'attente.

La libre circulation dans l'UE tourne autour de 3 mois.

Au-delà de 3 mois, il faut 2 preuves pour y rester: des revenus suffisants, un contrat de location.

Discours important de Macron à Tallin, adressé aux jeunes et concernant la société numérique.  
(Michel Grelier, à ce sujet, souhaite vivement l'aide des jeunes pour « rester dans le coup »)

Il y a un avant et un après Mai 2017 : avant, il y avait des frictions importantes entre l'Italie et la France ; après, convergence d'intérêts entre les 2 pays .

Problème de l'harmonie fiscale :

la fiscalité indirecte est communautaire tandis que la fiscalité directe dépend de chaque Etat et les décisions doivent être prises alors à l'unanimité !

Il faudrait une taxation sur les activités dans les pays où elles s'exercent et non où siègent les entreprises.

Recherche actuellement d'une assiette commune .

Problème du budget européen (totalement insuffisant)

Le Danemark se trouve dans l'espace Schengen : pays le plus généreux en capacité d'accueil (avec la Suède)

Demande forte de la Roumanie et de la Bulgarie d'y entrer. Juncker très favorable mais opposition de l'Allemagne et de l'Autriche.

Frans Timmerman, 1<sup>er</sup> vice-président de la Commission s' est rendu en Pologne et a rappelé l'art.7 du Traité de Lisbonne qui menace les Etats qui violent les valeurs communes, notamment l'état de droit (avertissements, puis mesures de rétorsion allant jusqu'à la privation du droit de vote ou des fonds structurels.)